

Que sait 'le Belge' de l'ostéopathie ?

Une étude sur la connaissance et
l'image de l'ostéopathie en Belgique.

Étude Ivox réalisée pour l'Union des
Ostéopathes de Belgique.



Contexte et méthode

Objectif

L'objectif de la recherche est de mieux comprendre la connaissance qu'ont les Belges de l'ostéopathie ainsi que d'évaluer l'image de l'ostéopathie en Belgique.

Méthode

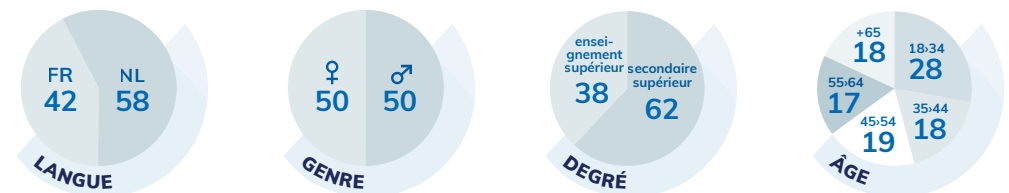
- Une étude représentative nationale basée sur un panel de recherche en ligne iVOX.
- L'étude en ligne a été menée de janvier à mars 2019 auprès de 2.000 Belges.
- Les échantillons sont des échantillons aléatoires, stratifiés proportionnellement, représentatifs par région (pour l'enquête francophone (Wallonie/ Bruxelles), sexe, âge et niveau d'études.
- Pour la réalisation de l'échantillon final, un échantillon brut plus grand de participants a été sélectionné dans le panel iVOX en ligne de manière aléatoire. Ces personnes ont été invitées à participer à l'enquête par un email standardisé.
- En participant, les membres du panel peuvent gagner des points via un système de points crédits et les échanger sur le panelshop du site iVOX contre des bons cadeaux. Les mails ont été envoyés par lots, de sorte à pouvoir les ajuster sur le terrain, comme par exemple, en ciblant plus certains groupes de participants, qui à un moment

donné, étaient moins bien représentés. L'objectif était de remplir des quotas de manière optimale sur base des paramètres en fonction de la région, du sexe et de l'âge (via un tableau entrelacé ou imbriqué) et du diplôme (non entrelacé), conformes à la situation réelle de la population néerlandophone et francophone de plus de 18 ans en Belgique (sur base des chiffres officiels de Statbel et du CIM). L'ensemble des données finales ont également été mesurées sur cette base. Finalement, l'échantillon représentatif comptait N = 2.000 participants, avec par cellule (par exemple femmes âgées de 18-34 ans) un facteur de pondération maximal de +/- 3.

- Une différence statistiquement significative (avec un niveau de confiance de 95%) se réfère à une différence qui ne relève pas de la « marge d'erreur » et qui peut donc être considérée comme statistiquement pertinente et qui indique une vraie divergence d'opinion.
- Une enquête en ligne supplémentaire (omnibus) a été menée afin de déterminer combien de Belges ont consulté un ostéopathe en 2018 (N = 1.000 ; 559 Néerlandophones et 441 Francophones).
- L'analyse qui suit résume les conclusions principales de cette étude.

Profil de l'échantillon (en %) :

Recherche en ligne effectuée de janvier à mars 2019 auprès de 2.000 Belges. Représentative par langue, sexe, âge et diplôme. La marge d'erreur maximale est de 2,2%.



Profil de l'omnibus (en %) :

Recherche en ligne effectuée entre le 15 et le 18 avril 2019 auprès de 1.000 Belges. Représentative par langue, sexe, âge et diplôme. La marge d'erreur maximale est de 3,02%.



Que sait le Belge de l'ostéopathie ?

Patrick van Dun ^{1,2}

Eric Dobbelaere ¹

Emmanuel Simons ^{1,2}

¹ Union Professionnelle des Ostéopathes de Belgique (UPOB-BVBO), Bruxelles

² Commission for Osteopathic Research, Practice and Promotion asbl (CORPP), Malines

01



Connaissance de l'ostéopathie

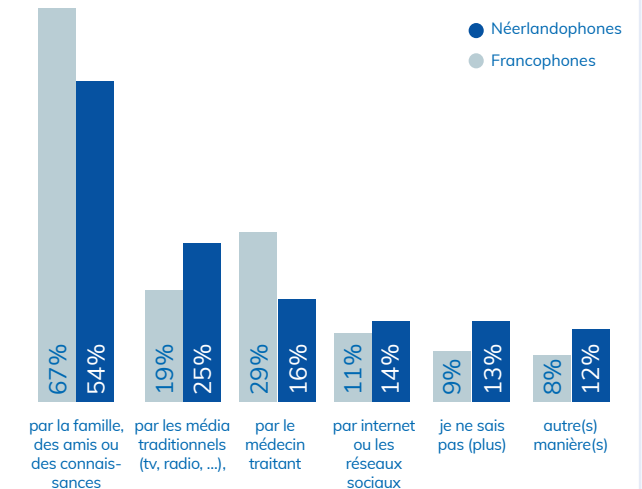
La population francophone de la Belgique a significativement une meilleure connaissance de l'ostéopathie, tant du nom que de son contenu. Des questions plus approfondies sur le contenu de la profession ne semblent cependant pas confirmer totalement cette différence. Il semble surtout que les francophones ont une plus grande confiance en l'ostéopathie et son « efficacité prouvée ».

Près de 8 Belges sur 10 connaissent l'ostéopathie de nom et 5 Belges sur 10 savent exactement ce qu'est l'ostéopathie.

D'où connaissez-vous l'ostéopathie ?

(N = 2.000)

La **plupart** des Belges ont été informés de l'existence de l'ostéopathie par **des amis, de la famille ou des connaissances** (59,7%) mais 21,7% d'entre eux ont été informés par leur **médecin traitant**.



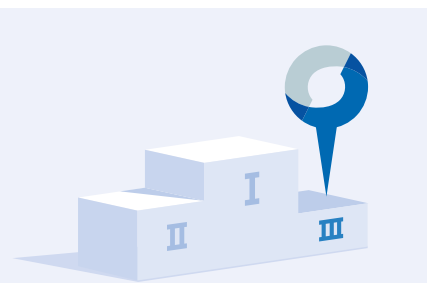
63,7% des Belges pensent que l'ostéopathie est une **discipline à part entière dans le secteur de la santé**. Respectivement 63,6% et 45,6% pensent qu'il s'agit d'une **spécialisation de la kinésithérapie** ou de **la médecine**.



Près de la moitié des Belges pensent à tort que l'ostéopathie est **une profession reconnue et protégée par la loi**.

64,4%

Parmi ceux qui connaissent l'ostéopathie de nom, **64,4% estiment** que l'ostéopathie a un **effet prouvé**. On remarque ici une **différence** considérable **entre** les Belges **francophones** (76,7%) et les **Flandrises** (54,7%).



L'ostéopathie occupe la **troisième place en termes de connaissance**, après l'acupuncture et l'homéopathie, seule la chiropractie est moins connue.

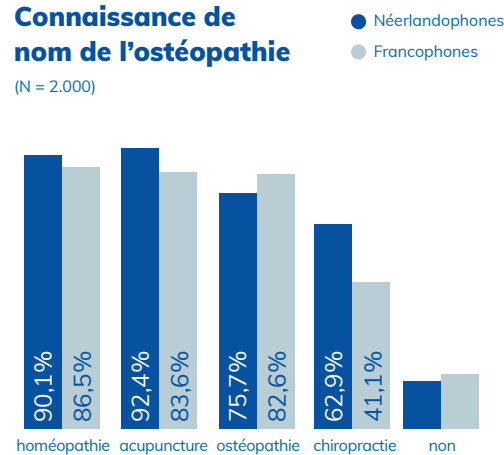
Frappant ! L'ostéopathie est la **seule de toutes les professions de soins de santé non-conventionnelles** à être mieux connue de nom auprès des francophones que des néerlandophones.

Au **niveau du contenu**, l'ostéopathie est plus connue par les femmes **francophones** ayant un **niveau d'étude plus élevé** dans la catégorie d'âge **55-64 ans**.



Connaissance de nom de l'ostéopathie

(N = 2.000)



Seulement 34,2% des Belges **pensent que l'ostéopathie est enseignée à l'université** dans leur région respective et 42,3% en ignore la formation.

Un **enseignement universitaire** existe bien en **Région de Bruxelles-capitale**, cependant les francophones sont moins au courant de ce fait que les néerlandophones.

Les Belges savent assez bien à qui s'adresse l'ostéopathie, ce qu'elle traite et de quelle manière elle traite.

Ils savent qu'ils peuvent consulter un ostéopathe pour des **douleurs cervicales et lombaires (86,2%), articulaires (79,4%) et musculaires (70,8%)**. De plus la moitié des participants évoquent aussi les maux de tête et les migraines (53,3%), le stress (53,6%) et les maux chez les bébés (46,4%).

02

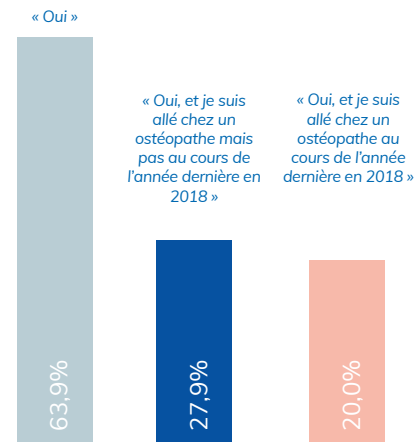


Considération/ recommandation

Les Belges sont très satisfaits des soins prodigués par leur ostéopathe et ceci se traduit par des chiffres relativement élevés de consultation chez un ostéopathe. Le bouche-à-oreille par la famille, les amis ou les connaissances occupe la première place en ce qui concerne la recommandation de l'ostéopathie. Près d'un tiers des patients qui consultent un ostéopathe le font sur recommandation d'un autre professionnel de la santé.

Avez-vous déjà envisagé de consulter un ostéopathe ?

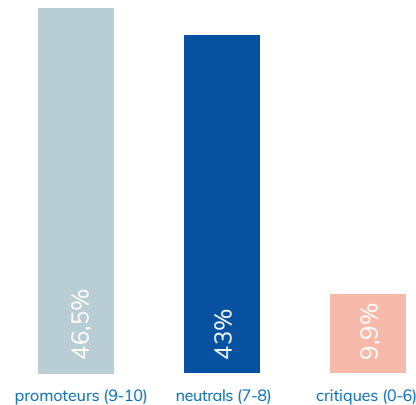
Les résultats de l'omnibus montrent que **63,9% des Belges ont déjà envisagé** de se rendre chez un ostéopathe et que **47,9% d'entre eux en ont déjà consulté un**. 20% d'entre eux avaient consulté un ostéopathe en 2018.



Net Promoter Score (NPS)

(formule : NPS = promoteurs % - critiques %)

Score 0 = ne surtout pas recommander
Score 10 = certainement recommander



Les **trois critères principaux** lors du **choix d'une consultation** chez un ostéopathe sont

- 66,9%** : la **certitude** que le **traitement fonctionne**
- 58,6%** : les **références** de l'ostéopathe
- 48,7%** : le fait que l'ostéopathe ait un **cabinet dans le quartier**

Le remboursement (37,9%) et le coût (35,2%) de la consultation se trouvent en quatrième et cinquième position.

Des résultats de l'omnibus, il ressort que les Belges préféreraient **obtenir les informations relatives à l'ostéopathie** chez leur médecin traitant ou d'autres professionnels de la santé (63,8%) et via l'internet (54,9%).



Avec une valeur de **36,6**, le **Net Promoter Score (NPS)** est **très positif**. Il y a beaucoup plus de personnes en faveur de la profession que de personnes contre.

€ € **22,4%**

Plus de la moitié des Belges ont déjà **envisagé** de se rendre chez un ostéopathe. Les **raisons principales** pour lesquelles ils n'avaient pas (encore) consulté un ostéopathe étaient qu'ils avaient **déjà été aidés par un autre professionnel de la santé** (27,1%), qu'ils **trouvaient que c'était trop cher** (22,4%) et/ou qu'ils n'avaient pas besoin de traitement (21,8%).

Il y a une **différence régionale** claire en ce qui concerne la première raison où, de manière significative, **les flamands consultent plus facilement** un autre professionnel de la santé (36,8 contre 18,1%).

Parmi ceux qui connaissent l'ostéopathie de nom, **70,1% des Belges déclarent connaître quelqu'un dans leur entourage** qui a déjà consulté un ostéopathe.



La **recommandation de la famille, d'amis ou de connaissances** est la **raison principale** lors du choix de consulter un ostéopathe (44%) ; en deuxième place on retrouve la recommandation d'un autre professionnel de la santé (36,1%).

Une petite moitié des Belges ayant déjà consulté un ostéopathe recommande fortement l'ostéopathie (score 9-10).

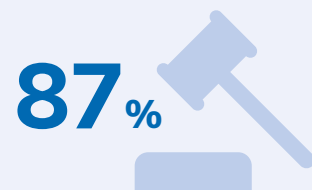
03



Législation/ reconnaissance

Le Belge est clairement en faveur d'un cadre légal pour la profession. En effet, cette législation servirait à protéger le patient et à encadrer le professionnel. La majorité pense qu'on doit pouvoir consulter un ostéopathe sans ordonnance du médecin.

Ce n'est pas surprenant que la **grande majorité** des Belges (87%) **ignore qu'il existe une loi pour l'ostéopathie depuis 1999** (loi Colla).

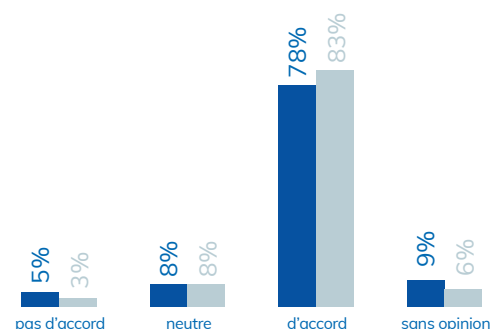


Le Belge est clairement favorable à un cadre légal et à un libre accès à la profession.

Cadre légal pour l'ostéopathie

- Les Belges qui connaissent l'ostéopathie de nom (N = 1.573)
- Les Belges qui ont déjà consulté un ostéopathe (N = 652)

Pourtant **77,9%** des Belges sont d'accord que **la législation pour l'ostéopathie**, qui sert à protéger le patient et à encadrer le professionnel, doit être appliquée.



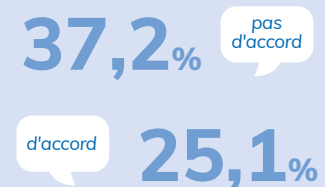
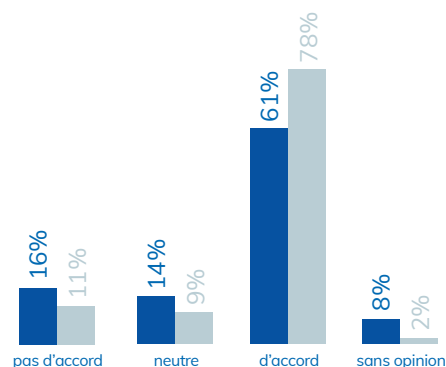
Les Belges trouvent qu'ils devraient pouvoir consulter un ostéopathe sans ordonnance du médecin traitant



61,4% des Belges trouvent qu'ils devraient pouvoir consulter un ostéopathe sans ordonnance du médecin traitant. Ce score monte à 77,9% dans la catégorie de ceux qui ont déjà consulté un ostéopathe.

Consultation en ostéopathie sans prescription médicale

- Les Belges qui connaissent l'ostéopathie de nom (N = 1.573)
- Les Belges qui ont déjà consulté un ostéopathe (N = 652)



Les avis sont à nouveau **très partagés** lorsqu'on demande si les **ostéopathes devraient être limités dans ce qu'ils peuvent traiter**.

Parmi **ceux qui ont déjà consulté un ostéopathe**, **61,2%** s'opposent aux restrictions imposées aux ostéopathes.



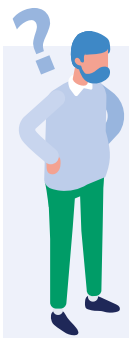
04



Financièrement

Le Belge connaît assez bien le coût des soins en ostéopathie mais beaucoup de Belges ne savent pas qu'un remboursement est possible. Un remboursement de l'INAMI (sécurité sociale) est en revanche clairement souhaité.

Le Belge connaît assez bien le prix d'une consultation chez l'ostéopathe.



De **nombreux Belges (34,6%) ne savent pas** qu'il existe un **remboursement** des soins en ostéopathie. Le remboursement de l'INAMI est en haut de la liste des souhaits.

Seulement 19,8% des Belges **savent** que pour une consultation en ostéopathie il n'est prévu qu'une **intervention limitée** de **l'assurance complémentaire** de la **mutuelle**.



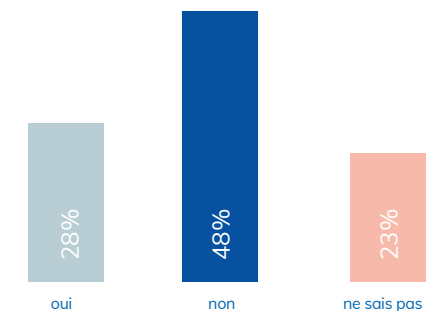
Les **honoraires** des ostéopathes sont **estimés** par 43,4% des Belges entre **41 et 60 €**, alors que dans 80% des cas, le coût réel d'une consultation se situe entre 41 et 60 €.

Il faut ajouter que **17,4% n'ont absolument aucune idée des honoraires** d'un ostéopathe et que 60,3% de ceux qui ont déjà consulté un ostéopathe ont indiqué que les honoraires se situent entre 41 et 60 €.

Assurance complémentaire pour les soins en ostéopathie ?

(N = 2.000)

Une **assurance complémentaire** qui intervient également dans les frais en ostéopathie est **envisagée par 28%** des Belges.



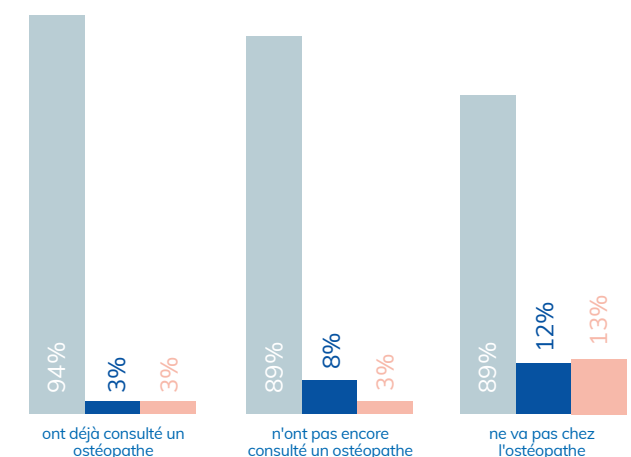
82,4%

82,4% des Belges **souhaitent un remboursement des soins en ostéopathie par l'assurance maladie**. En ce qui concerne les Belges qui ont déjà consulté un ostéopathe le pourcentage s'élève à 94,1%.

D'accord pour un système de remboursement

(N = 2.000)

● oui
● non
● ne sais pas



Comment citer cet article

van Dun P, Dobbelaere E, Simons E. Une étude quantitative mesurant la connaissance et l'image de l'ostéopathie en Belgique pour le compte de l'Union Professionnelle des Ostéopathes de Belgique (UPOB-BVBO), 2020, Bruxelles.

DOI : 452.394.538/iVOX.2020

